

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE LIEU DE NAISSANCE

ADRESSE : N° RUE

CODE POSTAL LOCALITE

N° TÉLÉPHONE GROUPE SANGUIN

ETAT MEDICAL PARTICULIER

Adresse E-Mail

POSSEDEZ-VOUS UN PASSEPORT SPORTIF OUI NON POIDS

PAIEMENT à l'inscription à l'ordre du S.K.N. (SHOTO KARATE-DO NEUVILLOIS)

Tarif dégressif pour famille

Espèces Banque
(ne rien inscrire)

Saison 2010 / 2011 : Cotisation + Licence (inchangé depuis 2008)

<u>Adultes - Ados</u>	185 €
<u>Enfants (7/11 ans)</u>	145 €
	
Passeport sportif (+ 1 photo)	25 €
<u>obligatoire en cas de compétition officielle</u>	
ou à partir de ceinture Jaune :	
(ce passeport est valable durant 8 années)	

Pour les mineurs : Je soussigné _____, responsable de l'enfant, l'autorise à participer aux cours, aux manifestations sportives et aux compétitions et à être transporté pour les déplacements. Les responsables de l'encadrement peuvent prendre toutes les mesures médicales reconnues nécessaires en cas d'urgence, dont je m'engage à rembourser les dépenses pharmaceutiques et médicales, ou autres frais.

Je m'engage à respecter les clauses du Règlement Intérieur affiché au Dojo, et accepte les conditions générales d'inscription.

Les accidents même bénins doivent être déclarés **le jour même**, les déclarations tardives ne pouvant faire l'objet d'une déclaration de sinistre.

Droit à l'image : Tout athlète ou son représentant accepte expressément l'utilisation de son image par le club, que ce soit pour illustrer un article de presse ou pour faire la promotion du club, et ce quelque soit le support.

Certificat médical "d'aptitude au Karaté" exigé dès le premier cours.

Coquille obligatoire (protège-dents, mitaines et protège-pieds en compétition) ; ongles coupés courts, kimono propre, hygiène corporelle parfaite et tenue correcte seront exigés sur le tatami.

Lors de compétitions, certificat d'aptitude au karaté de compétition (de moins de 3 mois) indispensable **sur passeport.**

Les retards et les absences non justifiés ou un comportement nuisant à la bonne marche des cours pourront être sanctionnés par le Professeur, son représentant ou le responsable de l'Association.

Le Club décline toute responsabilité lors du port de lentilles et/ou de lunettes et si votre enfant quitte seul le dojo.

M. / Mme _____ atteste avoir lu et approuvé le règlement intérieur de l'école de karaté SKN.

Fait à le Signature